

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT AUGUIER

Séance du 17 AVRIL 2024 à 15h00
Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Étaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports d'Hyères
Monsieur HARISMENDY, Représentant des Usagers du port
Monsieur JOURDAN, Représentant des Usagers du port
Monsieur GAUTIER, Représentant des Usagers du port
Monsieur DARROUZET, Représentant des Usagers du port
Monsieur BONIFAY, Représentant de la CCI du Var
Monsieur MICHELET, Représentant des Services nautiques

Étaient invités :

Madame COLL, Vice-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques –
Environnement
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Madame CADIOU, Service des ports
Madame BLATT, Service des ports
Madame HOET, Service des ports
Madame VENDROUX, Service des ports

Étaient excusés :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des Services
Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué aux ports, plages et Iles.
Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour
Hyères »
Monsieur FABEL, Représentant des associations sportives et touristiques
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques
Pêche, plaisance
Monsieur POLYCARPE, Service des Ports
Madame BOUTIN, Service des Ports

Envoi des Convocations par mail le 28 Mars 2024

Envoi des Documents par mail le 5 Avril 2024

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Projet de délibération : Finances - Compte Financier Unique 2023
3. Reprise des résultats au budget 2024
4. Bilan d'activité 2023
5. Statistiques 2023
6. Projet de délibération : Création de tarifs dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers
7. Projet de délibération : Consolidation d'un emploi en CDD par la conclusion d'un CDI
8. COMMANDE PUBLIQUE : Infrastructures et systèmes numériques – Acquisition de matériel informatique, accord-cadre à bons de commande
9. Modifications du règlement des conditions d'usage et de tarification applicable aux postes d'amarrage et aux outillages publics

QUESTIONS DIVERSES

M. BRUNEL ouvre la séance à 15h07. Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 26 MARS 2024.

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 26 Mars 2024.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2 – PROJET DE DELIBERATION : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

M. BRUNEL rappelle que le Compte Financier Unique -CFU- retrace toutes les dépenses et les recettes de l'exercice clos.

Il comprend également les éventuels restes à réaliser et se présente comme suit :

Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION INVESTISSEMENT		
Résultat reporté		162 486,97
Opérations de l'exercice	181 421,04	117 982,99
Résultat de clôture	99 048,92	

Restes à réaliser		
-------------------	--	--

Résultat définitif	99 048,92	
--------------------	-----------	--

Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté		14 313,52
Opérations de l'exercice	287 414,21	280 987,49
Résultat de clôture	7 886,80	

Restes à réaliser	0,00	0,00
-------------------	------	------

Résultat définitif	7 886,80	
--------------------	----------	--

TOTAL CUMULE	106 935,72	
--------------	------------	--

Il est rappelé que les tarifs ont subi une augmentation en 2023 de 5% et que le budget est correctement exécuté puisque le taux de réalisation aurait été de 98,66% en dépenses d'exploitation si la procédure de rattachement avait été faite et de 100% en recettes d'exploitation.

M.BRUNEL indique avoir entendu la demande de M.HARISMENDY, favorable à une hausse à minima régulière plutôt qu'à une augmentation conséquente des tarifs de redevance d'amarrage.

Lors de la présentation faite par Mme CADIOU, M.HARISMENDY regrette le poids de la fiscalité foncière et souhaiterait avoir plus de détail sur son calcul. M. L'HENAFF indique que l'AOT maritime concerne la partie maritime alors que la taxe foncière concerne la partie terrestre de la zone portuaire. Il est précisé que le dossier de cette taxe et de son assiette de calcul est à l'étude de la Direction des Services portuaires afin qu'une présentation détaillée soit réalisée en conseil portuaire.

Il est proposé aux membres du conseil portuaire d'émettre un avis sur ce projet de délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PROJET DE DELIBERATION : AFFECTATIONS DES RESULTATS

Le vote du compte financier unique constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé les comptes financiers uniques 2023 des Ports d'Hyères Saint Pierre, la Capte, l'Ayguade, Auguier et Le Niel, a constaté les résultats suivants :

- Pour la régie du Port Saint Pierre :
- Résultat excédentaire de fonctionnement : 1 295 761,64 €
- Excédent section d'investissement : 482 039,77 €

- Pour la régie du Port de l'Ayguade :
- Résultat excédentaire de fonctionnement : 17 985,26 €
- Excédent section d'investissement : 215 432,87 €

- Pour la régie du Port de la Capte :
- Résultat excédentaire de fonctionnement : 78 710,61 €
- Excédent section d'investissement : 237 977,50 €

- Pour la régie du Port Auguier :
- Résultat excédentaire de fonctionnement : 7 886,80 €
- Excédent section d'investissement : 99 048,92 €

- Pour la régie du Port du Niel :
- Résultat excédentaire de fonctionnement : 51 871,60 €
- Excédent section d'investissement : 87 973,17 €

Il est proposé aux membres du conseil portuaire d'émettre un avis sur ce projet.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – BILAN D'ACTIVITES 2023

M.BRUNEL propose un récapitulatif du bilan d'activités 2023 du Port Auguier :

- Régie UNIQUE regroupant l'exploitation des 5 ports de plaisance de la Commune à compter du 1er janvier 2024
- Au cours de 2023 :
 - ➔ 5 conseils portuaires
 - ➔ 6 conseils d'exploitation
 - ➔ 1 CLUPP réuni le 11 octobre 2023
- 44 agents au service des ports
- Infrastructures portuaires :
 - 106 postes d'amarrage
 - Dont : 67 abonnés
 - 8 CLD
 - 31 postes passager (DRS + escale)
- Activités de la régie :
- Liste attente : 3 postes attribués sur 91 inscrits
- Finances :
- Mode de paiement : Paiement en ligne : 0% en 2023 – A FAVORISER
52% chèque, 41% virement, 2% CB, 1% espèces
- Clôture de l'exercice : résultat net global de 106 936€
- CA : 252 K€
- Capital restant dû : 138 K€ en 2022 et 110 K€ au 31.12.2023
- Capacité de désendettement : 0,83 années

A la demande de M. HARISMENDY, Mme CADIOU indique que l'ouverture de la capitainerie ne correspond pas à une ouverture à mi-temps et qu'il en découle une charge salariale de 0,15 équivalent temps plein.

Il est rappelé que l'achat du fauteuil personnalisé, dont le prix interpelle M. HARISMENDY, est imposé par les services de santé.

En réponse à M.JOURDAN, il est expliqué que la baisse de poste d'amarrage «Abonné» est compensé par la hausse des postes «CLD» et des réservations saisonnières.

Il est proposé aux membres du conseil portuaire d'émettre un avis sur ce projet.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 – STATISTIQUES 2023

M.GRIMARD présente une synthèse de l'année 2023 :

Abonné : 67

C.L.D. env. 8 bateaux en moyenne par mois

Réservations saisonnières : Moyenne estivale* : 23 bateaux/mois

Escale ou prolongation : Moyenne estivale : 11 bateaux/mois

**Période estivale : Mai à Octobre*

Il est indiqué à M. HARISMENDY que la liste d'attente est consultable sur le site des ports d'Hyères.

Faisant état de difficultés à remplir la déclaration d'absence en ligne, M.GRIMARD propose à M.HARISMENDY de vérifier la procédure.

Les membres sont invités à voter.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – PROJET DE DELIBERATION : CREATION DE TARIFS DANS UN OBJECTIF D'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

La récurrence des périodes de restriction d'utilisation d'eau potable durant les épisodes de sécheresse a conduit les services des ports à mettre en œuvre un système de nettoyage des coques de bateau à partir d'eau de mer avec rinçage à l'eau dessalée.

Par ailleurs, l'organisation de régates de bateaux de prestige implique la possibilité pour les participants de pouvoir stocker les voiles et le matériel nécessaires dans des containers sécurisés ou des remorques de stockage sur le Domaine Public Portuaire.

Enfin, certains professionnels ont sollicités les services portuaires pour le stationnement sur un emplacement réservé de véhicules nécessaire à leur activité.

S'agissant de la qualité d'accueil au sein des ports d'Hyères, il apparaît opportun de revoir la politique tarifaire relative à ces prestations et de créer de nouveaux tarifs pour :

- L'utilisation du nettoyeur à haute pression
- Le stationnement de containers ou remorques de stockage sur le Domaine Public Portuaire
- Le stationnement d'un véhicule pour les titulaires d'une Autorisation d'Occupation Temporaire Professionnelle

Prestation	Tarif
<u>Fixation d'un tarif pour utilisation du nettoyeur haute pression</u>	4 €HT /ml du navire en arrondissant la longueur du bateau aux valeurs entières : <i>Exemple :</i> <ul style="list-style-type: none">- Pour un bateau de 6,30m : Taille du bateau est inférieure ou égale à 6,50m : on arrondit à 6m et le prix sera de : $6 \times 4 = 24$ €HT- Pour un bateau de 6,80m : Taille du bateau est supérieure ou égale à 6,50m : on arrondit à 7m et le prix sera de : $7 \times 4 = 28$ €HT
<u>Fixation d'un tarif pour le stationnement d'un véhicule pour les titulaires d'une autorisation d'occupation temporaire professionnelle conforme à l'ordonnance de 2017</u>	4 €HT / m² / mois
<u>Fixation d'un tarif pour le stationnement de containers ou remorques de stockage sur le domaine public portuaire</u>	150 € HT / container de 20 pieds soit 33 € HT m² / mois

En réponse à M.HARISMENDY s'inquiétant d'un éventuel effet report ou de stationnement non autorisé sur le parking de La Polynésie, M. L'HENAFF précise que ces tarifications ne s'adressent qu'à des professionnels.

Il est proposé aux membres de voter.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 7 – PROJET DE DELIBERATION : CONSOLIDATION D'UN CDD PAR LA CONCLUSION D'UN CDI

Le Port Saint Pierre a subi une perte d'effectif au sein du service administratif du port. Il a par conséquent été nécessaire de recruter un agent en contrat à durée déterminée en qualité d'agent administratif, afin de répondre dans l'urgence aux nécessités de service.

Dans un objectif de continuité et de bon fonctionnement du service, la consolidation de cet emploi par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée s'inscrivant dans le cadre d'une activité normale de la régie, est nécessaire.

Il est à préciser que ce contrat de travail est de droit privé, compte tenu de la nature de l'activité de la régie qui présente un caractère industriel et commercial.

M. BRUNEL propose aux membres du conseil portuaire de voter.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 8 – COMMANDE PUBLIQUE : INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES- ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE, ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

Le marché relatif à l'acquisition de matériels informatiques, arrive à échéance au 31 décembre 2024.

De ce fait, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un accord-cadre à bons de commande afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations.

Cet accord-cadre à bons de commande sera passé, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à compter du 1^{er} janvier 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure pour une durée de un an, et renouvelable trois fois par reconduction tacite par période successive d'un an, et sera affecté des montants annuels suivants :

- Montant minimum annuel : Sans montant minimum
- Montant maximum annuel : 500 000 € TTC

M.BRUNEL propose aux membres du conseil portuaire de voter.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 9 – MODIFICATION DU REGLEMENT DES CONDITIONS D'USAGE ET DE TARIFICATION APPLICABLE AUX POSTES D'AMARRAGE ET AUX OUTILLAGES PUBLICS

Il est proposé d'ajouter au titre 5 – PRESTATIONS ANNEXES AUX POSTES D'AMARRAGE, les points suivants :

Article 5.4 : REDEVANCE DE STATIONNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC

Article 5.4.1 : Redevance de stationnement de containers ou remorques de stockage sur le Domaine Public Portuaire

- *Le stationnement de containers ou remorques de stockage est consenti aux usagers bénéficiant d'une autorisation délivrée par la Direction des Ports.*
- *La redevance de stationnement est calculée selon délibération du Conseil Municipal.*

Article 5.4.2 : Redevance de stationnement d'un véhicule pour les titulaires d'une Autorisation d'Occupation Temporaire professionnelle

- *Le stationnement d'un véhicule pour les titulaires d'une Autorisation d'Occupation Temporaire professionnelle est consenti aux professionnels bénéficiant d'une autorisation délivrée par la Direction des Ports.*
- *La redevance de stationnement est calculée selon délibération du Conseil Municipal.*

M. BRUNEL propose aux membres du conseil portuaire de voter.

VOTE : POUR : UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

1er point : POLE OPERATIONNEL (présentation en annexe)

M.L'HENAFF présente le système de nettoyage à haute pression à l'eau de mer avec rinçage à l'eau douce dessalée installé sur la zone d'activités.

La carène des bateaux est nettoyée à l'eau de mer par un système de jet haute pression et son rinçage se fait à l'eau dessalée.

La présentation de l'équipement de collecte et de filtration des eaux de carénage de la zone d'activités interpelle M.BONIFAY qui s'interroge sur le montant d'une telle installation. M. L'HENAFF et Mme CADIOU la valorisent à environ 200 000€ pour le container et un supplément pour les caniveaux ceinturant la zone.

2ème point : POLE GESTION DES PLANS D'EAU (présentation en annexe)

Il est indiqué que 2 bateaux semi-rigides sont à l'achat et qu'un véhicule terrestre supplémentaire a été loué pour une période de 47 mois.

M.L'HENAFF insiste sur le recrutement de saisonnier dès le mois d'Avril permettant ainsi plus de présence sur les plans d'eau des ports.

Enfin, les membres du conseil sont informés qu'une campagne de changement de plaques de quai est lancée.

3ème point : SOF 2024

M.L'HENAFF présente les dispositions relatives à la SOF 2024 qui attribuera 49 tickets pour les Jeux Olympiques. Cet enjeu majeur explique la présence importante de compétiteurs et d'équipages avec :

- 856 participants
- 90 nations
- 350 Coachs
- 300 bénévoles

Malheureusement, eu égard aux événements politiques internationaux, les injonctions préfectorales imposent un renforcement de la sécurité, des accès terrestres à différentes zones portuaires et des accès maritimes des différents bassins.

4ème point : TRAVAUX AU PORT AUGUIER

M.JOURDAN indique que la reprise du quai annoncée lors du dernier conseil portuaire n'a pas été effectuée et qu'il souhaiterait savoir quand sera effectué l'enlèvement des posidonies. Il est indiqué que c'est la même entreprise qui effectuera lesdits travaux et qu'elle s'organisera pour effectuer ces travaux lors d'une seule intervention.

Il est précisé qu'afin que le chemin d'accès soit libre, il sera important de prévenir M. JOURDAN et de lui indiquer le nombre de camions qui devraient passer. Un mail spécifique lui sera adressé par M.GRIMARD avec le détail attendu.

5ème point : PANNEAU « CHIEN TENU EN LAISSE »

M.JOURDAN souhaiterait qu'un panneau «Chien tenu en laisse» soit remis en place. M.L'HENAFF s'engage à prendre connaissance de la réglementation sur le sujet et à voir à la prochaine réunion sur place son éventuelle installation.

Les questions diverses étant terminées à 16h00, M. BRUNEL clôt le conseil portuaire de Port AUGUIER.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
L'Adjoint aux Ports, Plages et Îles


M. Jean-Luc BRUNEL

